

Titre 4. Description du projet et exposé des motifs

1. Le contexte

Le Parc des Jalles est un « vieux » projet qui a presque 20 ans aujourd’hui. Il a connu de nombreuses études, approfondissements, sous-projets, etc. Même s'il n'a pas encore vu le jour en tant que tel, d'autres projets ont émergé sur ce même territoire.

Dès les premières réflexions, il est apparu aux acteurs locaux comme enjeu prioritaire celui de la préservation des diverses richesses naturelles de ce territoire, mais aussi de leur valorisation, notamment économique par l'agriculture.

Ainsi, ce territoire comporte plusieurs espaces protégés, dont certains dotés de plans d'actions ou d'outils spécifiques en matière de préservation et de valorisation :

- La réserve naturelle nationale des marais de Bruges (également périmètre Natura 2000), gérée par la SEPANSO pour le compte de l'Etat,
- Périmètre Natura 2000 de la « Garonne et ses berges », dont le document d'objectifs est animé par le SMEAG
- Périmètre Natura 2000 du « Réseau hydrographique des jalles de Saint-Médard et d'Eysines », dont le document d'objectifs est animé par Bordeaux Métropole,
- Le Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Péri-urbains de la vallée des Jalles (PEANP) mis en place par le Département de la Gironde et dont le programme d'actions multi partenarial est animé par Bordeaux Métropole,
- Une Zone de Préemption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) en cours de création sur les bords de jalles à Saint-Médard-en-Jalles, en cohérence avec le périmètre Natura 2000,
- Une Zone de Préemption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) en cours de création sur le secteur des gravières en cours de réhabilitation et les secteurs humides attenants à Blanquefort,
- ...

Malgré la diversité des modes de protection et des outils mis en œuvre par les différents acteurs, l'enjeu principal est la préservation des espaces et la conservation des habitats et des espèces.

Le projet de Parc des Jalles a quant à lui pour but de valoriser l'ensemble du territoire et des projets de territoire qui pourrait y être attachés, d'où la possibilité de superposer des espaces déjà soumis à des plans, schémas et programmes, que l'OAIM viendra compléter dans l'optique d'une vision globale, à l'échelle intercommunale.

Son périmètre s'est également élargi de 8 communes initialement concernées à 9 aujourd'hui.

OAIM Parc des Jalles | a'urba

Synthèse des études - 1980 / 2019

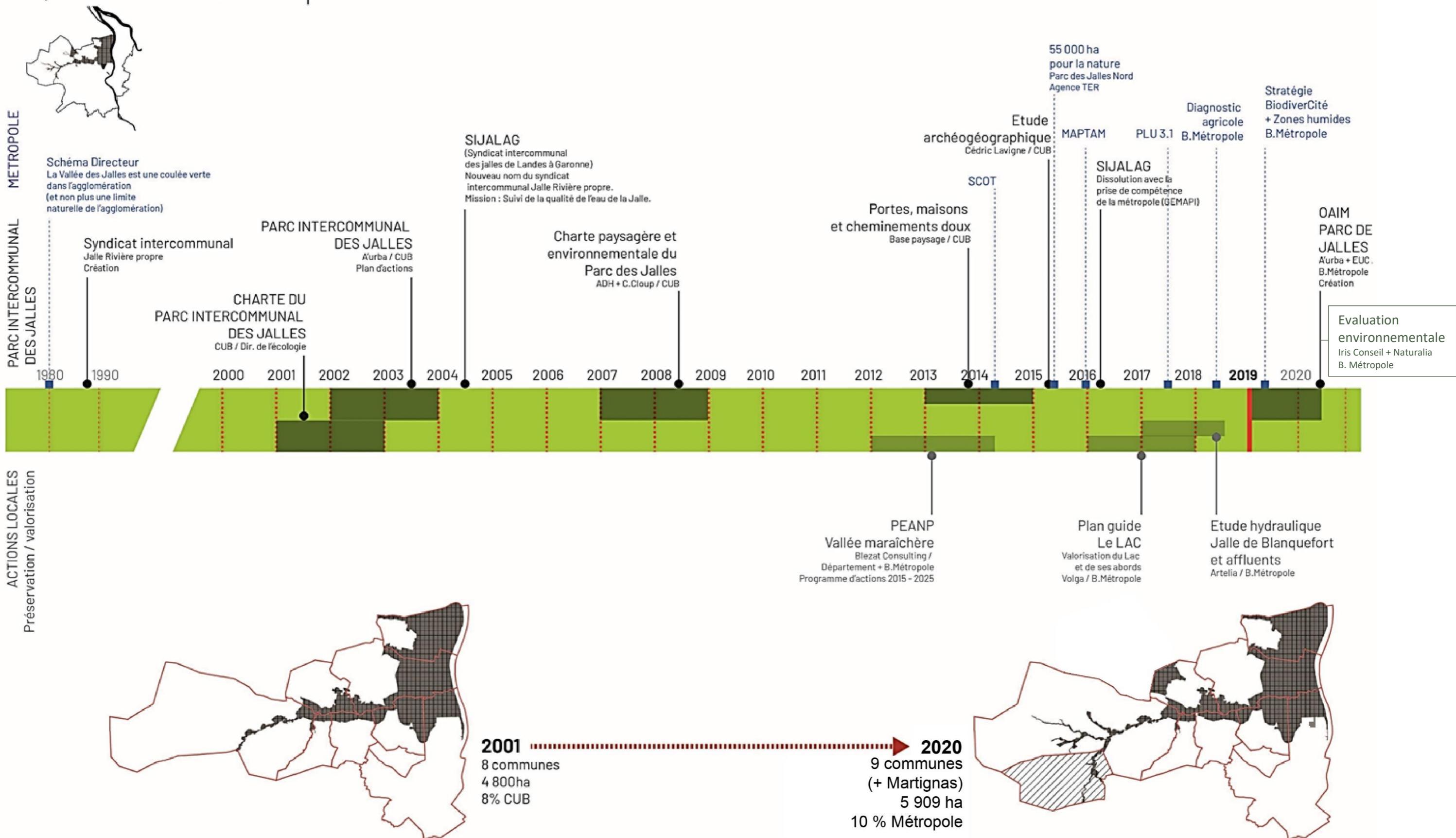


Figure 126 : Synthèse des études de 1980 à 2019 et évolution du projet d'OAIM (source : Portrait de territoire, OAIM Parc des Jalles – a'urba – juillet 2019)

2. Le périmètre du Parc des Jalles

Le périmètre du Parc des Jalles initialement centré sur la vallée maraîchère, les marais de Blanquefort et Parempuyre et le réseau hydrographique des jalles associé, a évolué.

Huit communes de la métropole bordelaise (Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Parempuyre, Saint-Médard-en-Jalles) réfléchissent et agissent depuis longtemps pour préserver et valoriser un vaste espace d'eau, de nature et d'agriculture, d'environ 5000 hectares, sous l'appellation de « Parc des Jalles ». Il est riche de nombreux sites écologiques remarquables, de bois, de marais et prairies et autres espaces naturels. Traversé d'est en ouest par des jalles et des rivières se jetant dans la Garonne, il se compose de grands espaces de nature et d'agriculture.

Entre 1999 et 2015, trois études déterminantes se sont succédées sur le Parc des Jalles. :

- La première en 1999 officialise l'intérêt commun d'un espace inondable d'environ 5 000 ha ; il s'agit d'une charte politique qui deviendra support d'un projet intercommunal « Parc intercommunal des Jalles ».
- La deuxième charte, réalisée par ADH en 2008, est une charte écologique et paysagère qui permet d'identifier le vocabulaire naturel, urbain et paysager du Parc et propose un guide pour un aménagement respectueux,
- La troisième étude, réalisée par l'agence BASE en 2014, est un plan guide d'aménagement pour la réalisation des « portes », « maisons » et « chemins » du Parc.

Aujourd'hui, à la suite du comité de pilotage du 1er février 2019 et de la modification de périmètre de décembre 2020, un projet de périmètre se déploie sur 9 communes : Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre et Saint-Médard-en-Jalles, et totalise 5 909 ha.

Ce grand espace naturel, aux portes de la ville et du Parc naturel régional du Médoc, a toujours été envisagé comme « un parc naturel urbain » en devenir.

Le Parc est un territoire largement concerné par les risques naturels, feux de forêt et principalement inondation, ce qui limite la pression foncière (zone non constructible).

Bordeaux Métropole et les communes concernées ont proposé un périmètre de projet pour l'OAIM centrés essentiellement sur les espaces naturels et agricoles, valorisables par une identité cohérente, aux portes des secteurs urbanisés.

Le périmètre s'étend donc à présent, sur le territoire métropolitain, des têtes des bassins versants des jalles jusqu'aux marais et embouchures des jalles à l'aval, en bordure de Garonne. Il compte également sur son territoire des espaces forestiers, porteurs de projets de territoire, inscrits notamment dans le SCoT.

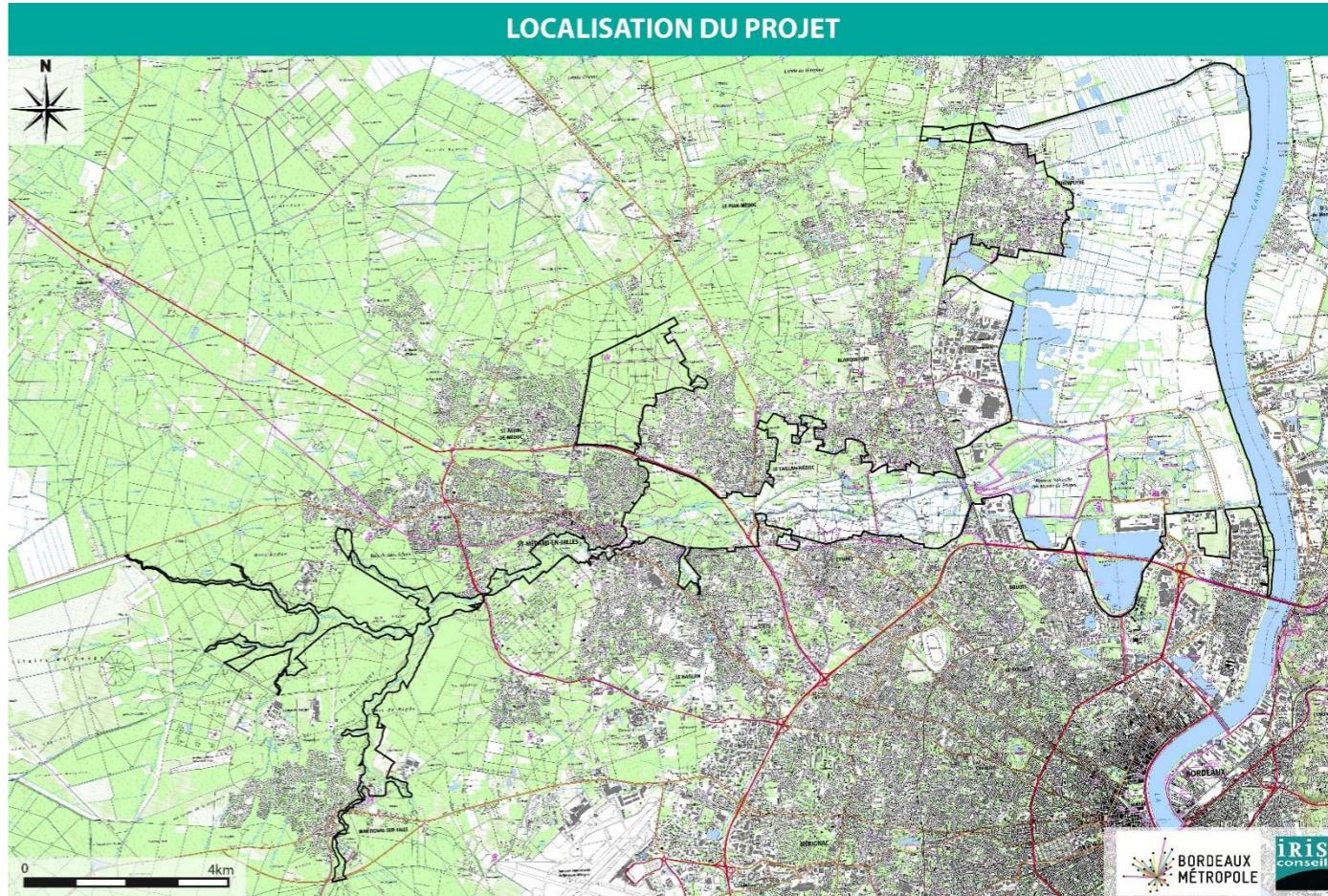
Le périmètre pourra être amener à évoluer en fonction de la nature et des objectifs de projets de territoire que pourraient présenter certains espaces voisins.



Périmètre du Parc en 2008 (source : charte paysagère – ADH)



Périmètre du Parc en 2014 (source : étude « Portes d'accès, « maisons » et cheminements doux – BASE)



Périmètre du Parc en 2020

Figure 127 : Evolution du périmètre entre 2008 et 2019

3. L'outil Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) pour créer le Parc des Jalles

3.1. Un outil pour donner une existence juridique au parc naturel et agricole métropolitain

Ce parc s'inscrit aujourd'hui dans les objectifs métropolitains de trame verte et bleue et de biodiversité, au sein d'un Plan Local d'Urbanisme PLU 3.1 « nature » affichant dorénavant un objectif de maintien d'au moins 50 % de la superficie métropolitaine en espaces de nature d'agriculture et de forêt.

Le territoire du Parc des Jalles est majoritairement constitué de foncier privé. Il constitue cependant un très grand espace naturel et paysager, offrant des services écosystémiques et des paysages auxquels les habitants n'ont pas accès par manque d'information, d'aménagement, de signalétique et de communication. L'objectif est donc de donner à voir de façon limitée les différents espaces de nature, sous la double condition de respect des espaces privés et de protection des espaces naturels et agricoles.

Le Parc des Jalles répond également à des objectifs de protection et valorisation d'espaces naturels et de production agricole dans un contexte où Bordeaux Métropole souhaite favoriser l'accès aux citoyens à une alimentation saine, locale et durable. Ce parc est aussi le support de développement d'activités économiques (agriculture, écotourisme), sociales, d'éducation et de sensibilisation à la nature, de loisirs nature (randonnée, découverte de la nature, pêche, chasse, activités nautiques, ...), ou encore de tourisme vert. Le Parc pourrait recréer du lien entre nature et ville et plus largement entre les espaces naturels et agricoles et la Métropole.

La gouvernance du projet de Parc des Jalles a longtemps posé question. La Cub, n'avait pas de compétence en matière de valorisation d'espaces naturels, les communes ont toujours été très investies pour le développement de projets communaux. Quant à Bordeaux Métropole, malgré l'existence d'une compétence « Valorisation du patrimoine naturel et paysager » (VPNP) issue de la loi MAPTAM, aucune délibération n'est venue qualifier et donner corps à cette compétence. Il manquait un outil de mise en cohérence intercommunale. Depuis 2005, Bordeaux Métropole a étudié les différentes modalités pour trouver la structure la plus adaptée à ce portage intercommunal. Les outils traditionnels (association, GIP, SEM) n'ont pas été retenus. La loi MAPTAM offre, avec l'outil Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, la possibilité pour Bordeaux Métropole d'agir en maîtrise d'ouvrage sur ce projet de valorisation des espaces naturels et agricoles du Parc des Jalles.

Le code de l'urbanisme, dans son article L-300-1, définit les « opérations d'aménagement » comme les actions ayant pour objet notamment de « mettre en œuvre, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti, ainsi que les espaces naturels ». L'OAIM Parc des Jalles répond aux conditions juridiques définis par la loi :

- Exprimer une volonté publique d'intervenir sur un territoire,
- Définir un périmètre cohérent,
- Avoir une intervention foncière,
- Définir un programme d'équipement public,
- Prévoir la mise en place d'une gouvernance et la mobilisation de moyens dédiés notamment financiers.

Quant à l'intérêt métropolitain de cette opération d'aménagement, il est avéré par la dimension intercommunale du projet et l'effet de levier de l'opération sur le territoire métropolitain. Le projet de Parc des Jalles peut ainsi être porté sous la forme d'une « Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain » (OAIM).

L'OAIM est la procédure choisie par Bordeaux Métropole et les 9 communes pour donner une existence juridique au Parc naturel et agricole métropolitain. Elle permet d'affirmer l'importance de ce territoire pour toute la métropole et elle a vocation à instaurer une gouvernance et des moyens financiers métropolitains au service du territoire naturel et agricole, des habitants et usagers.

3.2. Les caractéristiques du projet de l'OAIM Parc des Jalles et la co-construction du projet de programme d'actions

3.2.1. Les axes d'interventions prévus et actions déjà réalisées

De nombreuses actions en maîtrise d'ouvrage communale ont déjà été financées par La Cub et par Bordeaux Métropole depuis les années 2000 avec le dispositif financier dédié à ce territoire, puis depuis 2011 par le Règlement d'intervention en faveur des projets nature. On peut citer à titre d'exemple : la réhabilitation du Parc de Majolan et de la Vacherie à Blanquefort, des acquisitions foncières au Taillan-Médoc dans le périmètre rapproché des sources de Thil Gamarde, l'aménagement de chemins au Haillan, à Saint-Médard-en-Jalles et à Parempuyre, ...

Bordeaux Métropole a également porté des actions en maîtrise d'ouvrage, avec la réalisation d'études structurantes, l'acquisition foncière, la réhabilitation et l'aménagement du site naturel d'Olive à Parempuyre.

Depuis l'origine du projet de parc naturel et agricole intercommunal, les axes d'interventions envisagés sont les suivants :

- La valorisation de la présence de l'eau : enjeu majeur et central de ce territoire, que ce soit en termes de ressource (eau potable), de milieu écologique, de qualité de l'eau, de gestion hydraulique, de protection contre le risque inondation...
- La protection et la restauration écologique des sites, notamment les plus remarquables au regard de la biodiversité, des zones humides et de la trame verte et bleue sur la métropole,
- La connaissance du territoire, l'expertise scientifique, l'observation des espaces de nature dans le temps, en lien avec la biodiversité et afin de permettre une meilleure protection des espaces,
- La valorisation économique, notamment agricole, touristique, l'animation et le programme d'action du périmètre d'espaces naturels et agricoles péri-urbains (PEANP) des jalles, pour une agriculture durable préférentiellement alimentaire en circuits courts,
- L'aménagement de sites : les entrées du Parc (portes) à sa périphérie, pour l'accueil et la bonne information du public, les abords de sites bâties ou paysagers remarquables, sous forme de placettes paysagères, belvédères, tables de découverte des paysages...
- La restauration du patrimoine bâti public (patrimoine vernaculaire et identitaire), notamment maisons et moulins, et une valorisation de ce patrimoine autour des thématiques majeures du Parc : eau, nature et agriculture, c'est notamment sur ce volet que la démarche de mécénat sera opportune,

- L'aménagement de sentiers de découverte pour un accès limité du public à quelques sites majeurs : pour donner à voir et à connaître le Parc des Jalles, tout en assurant la protection des espaces concernés, sur un plan écologique autant que des usages, notamment agricoles et économiques,
- L'éducation et la sensibilisation à la nature et à l'agriculture, une animation publique sur les sites aménagés,
- L'événementiel et la communication grand public,
- La signalétique et la charte graphique, avec lesquelles il s'agit de rendre « identifiable » au public le Parc des Jalles, par une identité graphique ad hoc commune à tous les sites du Parc, mais aussi pour donner au public une information de qualité sur les divers sites de mise en valeur, concernant leur histoire, leur valeur et leurs richesses écologiques, paysagères et agricoles.

3.2.2. La définition du projet de territoire au cours de la phase de pré-concertation

L'objectif de la phase de pré-concertation conduite d'avril à juin 2019 avec les acteurs du territoire et le grand public a été de définir des objectifs communs de valorisation des espaces naturels et agricoles, d'élaborer un projet de territoire partagé et de définir un premier projet de programme d'actions.

Les ateliers de pré-concertation ont permis d'identifier 3 identités pour ce territoire et donc 3 orientations majeures pour le projet :

- Le Parc des Jalles, un territoire écologique, pour affirmer l'importance de ce réservoir de biodiversité, pour poursuivre et amplifier les actions en faveur d'une amélioration de la biodiversité et de la qualité de l'eau et des sols
- Le Parc des Jalles, un territoire productif créateur de richesse économique, autour du respect et de la valorisation de l'activité agricole mais aussi du lien entre les autres activités économiques présentes sur place et en périphérie et le Parc naturel et agricole (gravières, zones d'activités...)
- Le Parc des Jalles, un territoire vivant, pour garantir un respect mutuel des différents acteurs et usagers, pour aménager et donner à voir dans le respect des sensibilités du territoire, pour faire de la pédagogie, et renforcer les actions de sensibilisations à l'environnement.

3.2.3. Un projet de programme d'actions articulé autour de 4 axes d'interventions

À la suite de la pré-concertation et des échanges avec les différents partenaires techniques et acteurs du territoire, un projet de programme d'actions a été soumis au Comité de pilotage du 12 septembre 2019. Un 4e axe d'interventions a été proposé « Le Parc des Jalles, un territoire d'eau. Placer l'eau au cœur du projet de territoire ». En effet, l'eau est l'élément fondateur de ce territoire, et il a été choisi de renforcer la lisibilité des actions autour de ce thème dans le projet.

Le projet de programme d'actions validé par le comité de pilotage (version septembre 2019, Annexe 3) a été soumis à la concertation préalable en cours de démarche (document versé à la concertation le 2 octobre).

Les remarques formulées au cours de la concertation préalable ont conduit à apporter quelques modifications au projet de programme d'actions (ajout et reformulation d'objectifs) : cf. « Titre 5 – Evaluation des incidences » pour la présentation de la version définitive.

4. Modalités d'association des acteurs, de concertation et de gouvernance

4.1. Les différentes étapes

Au cours de la phase d'élaboration du projet, le processus de concertation s'est bâti autour de temps de travail, d'échanges et de validations.

Comme indiqué précédemment le Parc des Jalles est un « vieux » projet qui a presque 20 ans aujourd'hui. Il a été le sujet de nombreuses études, échanges, approfondissements, sous-projets, etc.

Début 2019, le choix a été fait d'initier le processus de création d'une Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) en vue de mettre en place un parc naturel et agricole métropolitain Parc des Jalles, initialement, sur environ 6 000 hectares et 10 communes. Ce processus nécessite l'organisation d'une démarche d'évaluation environnementale globale.

En effet, il semble pertinent, au regard de l'ampleur du projet, de permettre au public de prendre connaissance des orientations envisagées et de contribuer à l'élaboration du projet dans le cadre d'une concertation telle que prévue par les articles L.121-15-1 et suivants du Code de l'environnement.

Afin de permettre une co-construction du projet avec les acteurs, les habitants, les propriétaires fonciers, les exploitants agricoles et les professionnels, le choix a été fait de faire précéder cette phase de concertation préalable réglementaire d'une phase de pré-concertation hors procédure particulière d'avril à juin 2019.

La concertation préalable du Code de l'environnement, pour soumettre le projet à l'avis du public, s'est déroulée en septembre et octobre 2019 (7 semaines).

Le projet fera également l'objet d'une enquête publique mi 2021 visant à la création de l'opération d'aménagement à l'horizon fin 2021. Celle-ci portera sur l'évaluation environnementale du projet dans sa dernière version (5 909 ha sur 9 communes de Bordeaux Métropole).

4.2. La pré-concertation

Engagée entre avril et juin 2019, la phase de pré-concertation est une phase de co-construction du projet du Parc des Jalles afin qu'il soit le fruit d'un travail collectif et que tous les acteurs puissent s'en saisir comme levier de valorisation. Cette démarche volontaire a permis l'information des propriétaires fonciers et des habitants et a réuni de nombreux acteurs du territoire (professionnels, usagers, institutions et associations). Elle a permis d'élaborer un portrait de territoire partagé entre l'ensemble des acteurs locaux, de s'entendre sur les grands objectifs à donner à ce projet et de commencer à discuter d'actions à mettre en œuvre.

Trois Grandes Journées de concertation ont été organisées pour rassembler élus, acteurs économiques, associatifs, usagers du territoire et grand public dans l'objectif de construire une vision commune du projet, en identifier ses enjeux, potentialités et orientations, à travers plusieurs formats d'ateliers, de stands et d'animations.

La 1^{re} Grande Journée a été l'occasion de confronter le diagnostic territorial avec les réalités d'usages des acteurs, usagers et décideurs. La 2^e Grande Journée visait la définition du contenu du Projet de territoire en mettant l'accent sur le dialogue entre les acteurs. Elle a permis l'identification des grandes orientations du projet dans une vision prospective. La 3^e Grande Journée visait à échanger sur les propositions d'actions.

Un atelier spécifique avec les agriculteurs s'est également tenu en mai 2019. Cet atelier visait à travailler sur les enjeux liés à l'agriculture au regard de la création du Parc :

- Incidences positives : valorisation du métier d'agriculteur, protection et valorisation du foncier, diversification de leurs activités, renforcement des équipements collectifs, création d'une marque locale, facilitation de la vente en circuits courts, ...;
- Incidences négatives : non-respect des terrains privés et des cultures, risque de concurrence entre eux pour la vente directe, difficulté à dégager du temps pour diversifier leurs activités,

Deux concertations publiques ont eu lieu, deux stands de concertation à destination du grand public ont été tenus lors de la Fête de la Nature de Blanquefort et du Raid des maraîchers et un questionnaire en ligne a été mis en place dans le cadre de la phase de pré-concertation. Ils ont permis de récolter les avis des habitants et usagers du Parc des Jalles, en complément de celui des acteurs du territoire et des élus.

Le travail collaboratif autour du Portrait de territoire a permis de faire ressortir trois identités représentant une base pour explorer les enjeux du territoire : le territoire écologique, le territoire productif et le territoire vivant. Ces 3 enjeux sont les axes structurant du programme d'actions élaboré par la suite.

4.3. La concertation préalable

Une phase de concertation préalable a été engagée par Bordeaux Métropole, pendant environ 2 mois (47 jours du 2 septembre au 18 octobre 2019).

Dans ce cadre :

- Bordeaux Métropole a saisi la Commission Nationale du Débat Public pour qu'elle désigne un garant. Une garante a ainsi suivi toute la procédure.
- Des registres étaient mis à la disposition du public dans les 10 communes initialement concernées par le Parc des Jalles (Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles) et à Bordeaux Métropole.
- Un registre numérique était en ligne sur le site de la Participation de Bordeaux Métropole.
- Un questionnaire destiné au grand public a été diffusé sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.
- Des actions mobiles ont eu lieu lors des forums des associations sur chaque commune et lors de la journée du patrimoine à Blanquefort au cours de la « Fête des possibles ».
- Trois réunions publiques réglementaires ont été tenues. L'objectif était de recueillir l'avis des parties prenantes et des habitants sur le projet pour l'affiner, développer des axes complémentaires et améliorer le projet au regard de sa performance environnementale.

Les avis du public se sont traduits par :

- 21 avis sur les registres papier,
- 41 avis et 13 réactions sur le registre numérique,
- 470 réponses au questionnaire en ligne,
- 444 personnes rencontrées sur les forums des associations,
- 215 personnes et 31 intervenants lors des réunions publiques,
- 6 avis transmis à la garante,
- 5 avis transmis directement à Bordeaux Métropole.
- La garante a remis un bilan de la concertation préalable.

Bordeaux Métropole a également réalisé un rapport « bilan de la concertation et Mesures envisagées pour tenir compte des enseignements de la concertation », qui détaille et analyse les contributions du public. Ces deux documents sont accessibles sur le site : <https://participation.bordeaux-metropole.fr/parc-naturel-agricole-jalles>

De façon synthétique, les contributions du public portent sur les thèmes suivants :

- Périmètre de l'OAIM : demandes de précisions sur le projet de périmètre, proposition d'ajouts ou de retraits de secteurs
- Impacts du projet sur le foncier privé : certains propriétaires fonciers ont exprimé des craintes vis-à-vis d'une possible dépréciation de bien, d'autres s'inquiètent des modalités d'action de la Métropole (préemption, expropriation, acquisition, droit de passage). Enfin, en cas d'ouverture au public de parcelles privées, certains propriétaires s'interrogent sur leurs obligations en matière d'entretien ou de responsabilité juridique en cas d'accident.
- Biodiversité : c'est la protection de la biodiversité qui ressort comme l'enjeu prioritaire de ce projet. Même s'ils plébiscitent la volonté de mieux découvrir les espaces naturels, de nombreux participants interrogent la Métropole sur l'adéquation entre préservation de la biodiversité et fréquentation du public.
- Maintien et développement de l'agriculture : lors des réunions publiques, l'intervention d'agriculteurs a soulevé certaines questions relatives aux rôles des agriculteurs (production de produits alimentaires, relations producteurs/consommateurs, gestion de l'espace et des paysages...), aux conditions d'exploitation, au rôle de soutien à l'activité agricole des institutions, et en particulier de Bordeaux Métropole, à la nécessaire sensibilisation du public en cas d'articulation des usages agricoles et de découverte du territoire.
- Enjeux de cohérence dans l'aménagement du territoire : des participants s'interrogent sur la compatibilité entre les divers projets économiques ou de logements riverains du projet de parc avec la vocation de préservation des espaces naturels,
- Gouvernance : de nombreux participants interrogent la métropole sur les modalités concrètes d'associations des parties prenantes dans la gouvernance du projet de parc naturel et agricole métropolitain
- Partage des usages : de nombreux participants se sont exprimés sur l'équilibre à trouver dans le projet entre développement des usages de loisirs nature et préservation des usages existants (agricoles, sylvicoles, activités portuaires ou d'extraction, pêche, chasse...)
- Développement de l'activité de la pêche de loisir : les amateurs de pêche se sont exprimés pour que de nouveaux lieux soient ouverts à cette pratique
- Maintien de l'activité cynégétique : La Fédération de la Chasse a exprimé son inquiétude qu'en au maintien de l'activité cynégétique sur le territoire de projet.

4.4. L'enquête publique

Le projet, soumis à évaluation environnementale (article R.122-2 du code de l'environnement), fait l'objet d'une enquête publique.

Cette enquête a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet afin de permettre à la personne publique, ici Bordeaux Métropole, de disposer des éléments nécessaires à son information. Il s'agit donc d'un outil juridique formel de recueil de l'avis du public.

Les dispositions applicables à ces enquêtes ont été codifiées aux articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-46 du code de l'environnement.

Le dossier, soumis à enquête publique et porté par Bordeaux Métropole, personne publique, comprend les pièces suivantes, regroupées en tant que de besoin (article R.123-8 du code de l'environnement) :

- Le rapport d'évaluation environnementale, et notamment son résumé non technique, qui se substitue à la note de présentation précisant les coordonnées du projet, l'objet de l'enquête, les caractéristiques les plus importantes du projet,
- Le plan de situation,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative.

Le déroulement d'une enquête publique est le suivant :

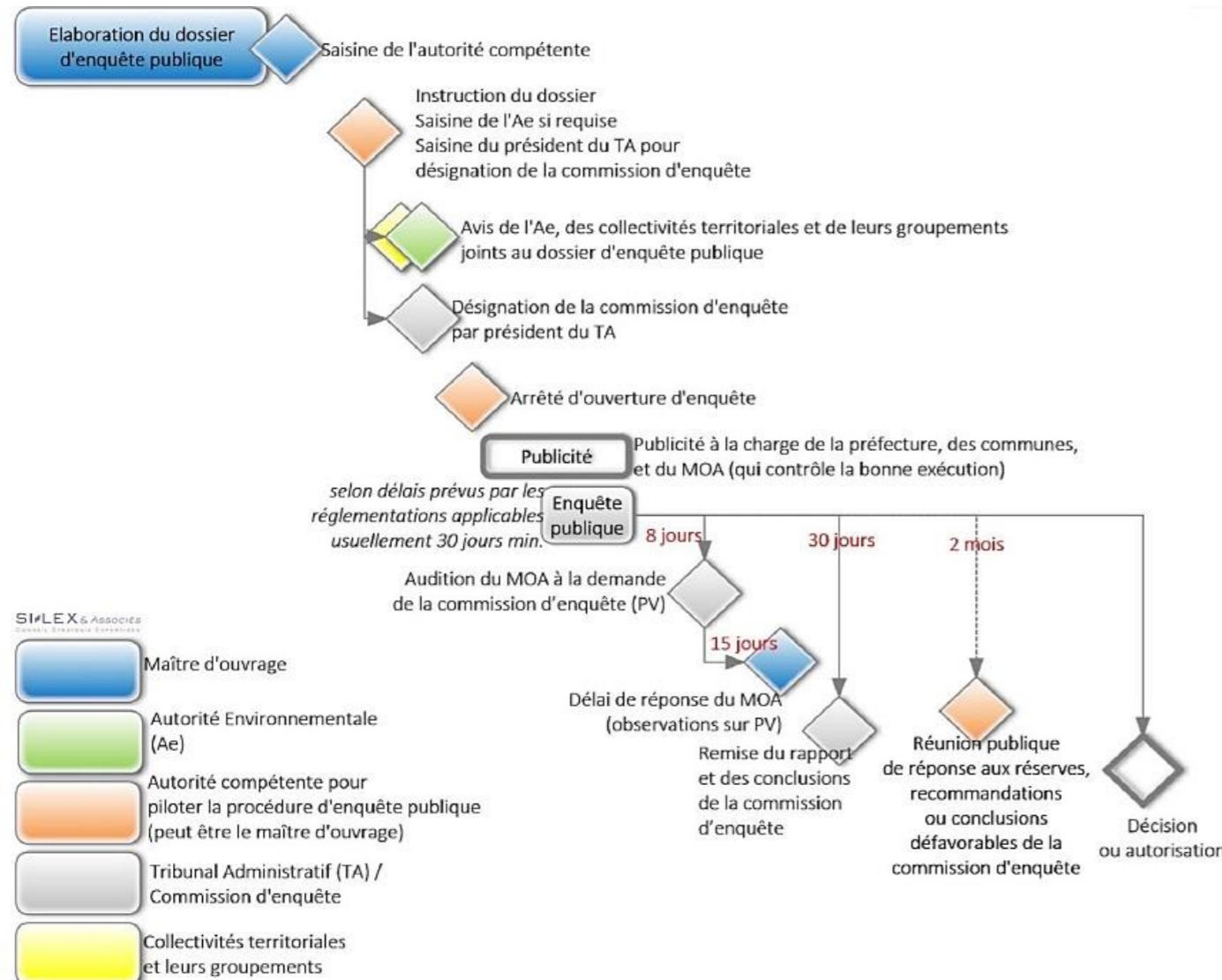


Figure 128 : Déroulé d'une enquête publique (source : Si-Lex & Associés)

4.5. Une gouvernance élargie dont les modalités restent à préciser d'ici à la création de l'OAIM fin 2021

4.5.1. Le fonctionnement actuel

Le projet de Parc des Jalles est piloté par la direction de la nature de Bordeaux Métropole. Elle mobilise une équipe projet restreinte (services internes et bureaux d'études) et une équipe projet élargie (services techniques des 9 communes, services techniques des nombreuses directions de Bordeaux Métropole, partenaires techniques et financiers, prestataires) réunie plusieurs fois par an en comité technique.

Les décisions sont examinées par le comité de pilotage composé comme suit :

- La vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge de la nature,
- Les maires des 9 communes concernées : Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre et Saint-Médard-en-Jalles.

Et soumises au Conseil de Bordeaux Métropole.

4.5.2. Une gouvernance élargie à instaurer

La pré-concertation a fait émerger le besoin de faire perdurer le travail partenarial et d'établir une gouvernance locale élargie pour suivre le programme d'actions dans la durée et vérifier son adéquation avec les besoins et usages des acteurs.

Le pilotage et le fonctionnement de cette OAIM laissera une large place au dialogue entre les territoires, communes, métropole et autres acteurs.

Il est proposé d'instaurer une instance de gouvernance coordonnée et concertée pour assurer le dialogue, le suivi du programme d'actions et l'implication des acteurs dans la vie du projet. Afin que les différents acteurs soient représentés dans leur diversité et leur complémentarité, il est envisagé de créer différents collèges d'acteurs, en lien avec les 4 axes d'intervention du programme d'actions. Il faudra préciser, courant 2021, les modalités de fonctionnement entre ces instances de dialogue et l'instance décisionnelle (comité de pilotage, Conseil de Bordeaux Métropole).

Cette nouvelle organisation permettra une meilleure diffusion de l'information entre les institutions et les acteurs du territoire et de rationaliser les différentes instances existantes (multiplicité des comités du fait des nombreuses démarches d'animations territoriales sur un territoire restreint : PEANP, Natura 2000, gestion de l'eau...).

5. Présentation du Programme d'actions

Comme présenté ci-avant, le programme d'actions est un document coconstruit de manière itérative.

Ainsi, toutes les mesures sont issues de propositions émises par les acteurs du territoire (élus, acteurs économiques, acteurs associatifs, usagers, habitants, ...). Leur écriture a été partagée, précisée, modifiée par les acteurs. La direction de la nature de Bordeaux Métropole a coordonné ce travail tout au long de l'élaboration du programme d'actions.

La structuration du programme d'actions prend pour cadre les axes identifiés lors de la pré-concertation (territoire écologique, territoire productif et territoire vivant), complété par un axe identifié lors d'échanges entre acteurs du territoire (territoire d'eau).

La dernière version du programme d'actions de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles est présentée en page suivante.

7. Solution alternative

La solution alternative principale consiste, en l'absence de mise en œuvre de l'OAIM Parc des Jalles, à poursuivre au fil de l'eau les actions de valorisation des espaces naturels par les communes sans coordination intercommunale.

Ce scénario ne permettrait pas de dégager d'effort financier supplémentaire destiné au financement des actions. Le budget alloué par Bordeaux Métropole aux actions de valorisation des espaces naturels par les communes resterait donc d'environ 1 M€/an.

Les projets développés sur l'ensemble du territoire du Parc des Jalles seraient réalisés au gré des demandes de financement des communes et porteurs de projet, sans réelle concertation et vision globale de la place de la nature et l'agriculture à l'échelle du territoire métropolitain.

Les actions de concertation, de conciliation des usages, de communication/prévention et de développement de la connaissance des enjeux du territoire seraient ainsi limitées à une échelle plus locale.

À ce stade, il semble que l'OAIM, qui permettra la mobilisation plus affirmée de moyens techniques et financiers de Bordeaux Métropole, aura des effets bénéfiques sur l'environnement supérieurs au scénario sans OAIM.

6. Coût global et sources de financement

Actuellement, Bordeaux Métropole ne porte quasiment aucune action en maîtrise d'ouvrage directe qui entre dans le champ du Parc des Jalles (sauf valorisation de ses propres fonciers et bâtiments publics, réhabilitation du site Olives, animation du PEANP des Jalles et du site Natura 2000 des Jalles).

Bordeaux Métropole cofinance des actions communales à hauteur d'environ 1 M€/an tant en investissement qu'en fonctionnement (programme d'animation de la Vacherie à Blanquefort, raid des maraîchers à Eysines...).

Avec la perspective de la création de l'OAIM Parc des Jalles, Bordeaux Métropole envisage de s'inscrire dans un effort financier global supérieur de l'ordre de 1,5 M€/an (en matière de valorisation des espaces naturels et agricoles, hors charges salariales, hors financement en lien avec les politiques de l'eau, de gestion des milieux aquatiques et sur la gestion du risque inondation). L'effort financier supplémentaire de 500 000 € par an serait destiné au financement des actions intercommunales de signalétique, d'identité graphique, d'éducation à l'environnement et de communication, mais également à la revalorisation de bâtis patrimoniaux et à l'aménagement de sentiers de découverte.

Le financement du programme d'actions de l'OAIM Parc des Jalles pourra faire l'objet de cofinancement par des partenaires institutionnels (Europe, État, Région, Département, Agence de l'Eau...) et d'actions de mécénat (Fondation du Patrimoine, entreprises privées et autres).

Identité / Axe	Enjeux	Objectifs / Orientations stratégiques
Le Parc des Jalles, un territoire d'eau. Placer l'eau au cœur du projet de territoire Axe complémentaire de la Politique de l'Eau de Bordeaux Métropole, et sa compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Jalle de Blanquefort	Préserver l'eau sous toutes ses formes et la fonctionnalité des milieux associés Révéler l'eau comme identité forte du territoire Concilier activités humaines et zone inondable Développer de nouvelles activités économiques grâce à l'eau	Assurer une gestion hydraulique coordonnée à l'échelle du bassin versant, en renforçant notamment le dialogue territorial Préserver et restaurer les zones humides (riparis, prairies humides, lagunes...) Protéger la ressource en eau potable, garantir la qualité de l'eau et limiter les pollutions Désartificialiser certains cours d'eau Restaurer la continuité écologique de certains cours d'eau Faire connaître les éléments patrimoniaux identitaires liés à l'eau Communiquer sur les enjeux de respect et de préservation des cours d'eau Développer des parcours pédagogiques in situ autour du cycle de l'eau, de la qualité de l'eau et du risque inondation Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte du risque inondation Développer des pratiques de loisirs en lien avec l'eau Etudier les potentialités d'une utilisation de l'eau comme ressource énergétique alternative Maintenir les terres agricoles et inciter à leur valorisation effective par l'agriculture Développer des systèmes d'exploitation reliés à l'écologie du territoire et adaptés au changement climatique Accompagner les porteurs de projet agricoles pour inciter à des installations/conversions en agriculture biologique Développer des outils collectifs au sein du monde agricole, en vue d'installation, d'équipements partagés, de statuts d'exploitation pluripersonnels, de structures commerciales collectives et autres Faciliter le développement de la commercialisation locale en circuits courts et des filières locales Faire connaître et reconnaître l'agriculture par le public urbain, faciliter et valoriser la rencontre entre agriculteurs et monde urbain Lutter contre les freins locaux à la production et la commercialisation (risque inondation, espèces nuisibles, vols et dégradations, pollutions diverses des eaux et des sols...) Inciter à l'expérimentation de techniques innovantes de production, de commercialisation et de valorisation des exploitations auprès du public Inciter à la réhabilitation écologique des gravières et au développement d'usages de l'eau compatibles avec les objectifs du Parc Développer des projets agricoles sur les fonciers du Port et faciliter l'accès au fleuve Développer les filières vertes dans ou à proximité du Parc Développer les écoactivités dans ou à proximité du Parc (ESS, recyclage, économie circulaires...) Engager la requalification des zones d'activités existantes en franges du Parc Avoir une démarche environnementale exemplaire sur les nouvelles zones économiques riveraines Développer les chartes paysagères sur tous les espaces aménagés dans et aux abords du Parc Aménager des parcours d'itinérance pour faire découvrir le Parc, dans le respect des espaces privés et des exploitations agricoles Animer un réseau d'acteurs de l'écotourisme responsable Inciter à l'émergence de nouvelles activités de loisirs nature, dans le respect des usages et de la biodiversité Initier et accompagner des évolutions dans la gestion des milieux naturels S'engager pour la conservation des réservoirs de biodiversité Connaitre et suivre l'état des milieux naturels Mieux valoriser le massif forestier Restaurer les milieux naturels dégradés S'engager à éviter les ruptures de continuités écologiques Accompagner les projets économiques et urbains dans une logique de renforcement des exigences environnementales (exemplarité des projets) Faciliter la transversalité dans l'accompagnement et l'instruction des projets entre services en charge de l'OAIM, services instructeurs et services de l'Etat Développer des outils fonciers pour préserver les espaces naturels et agricoles d'intérêt métropolitain Gérer les interfaces entre les espaces naturels et urbanisés Encadrer la fréquentation du public Faire connaître au grand public la biodiversité et la diversité des milieux naturels du territoire Communiquer sur les enjeux de respect et de préservation de la biodiversité Développer des parcours pédagogiques in situ Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans le quotidien des habitants Créer et renforcer les lieux d'accueil et de pédagogie du public Créer et animer une instance de gouvernance locale Impliquer les communes, les acteurs et les habitants S'appuyer sur les relais locaux communautaires et le tissu associatif Articuler le projet de territoire avec celui du PNR Médoc, dans le cadre de coopérations territoriales équilibrées Choisir un nom adapté pour ce parc naturel et agricole métropolitain Editer une série de supports de communication pour faire connaître le patrimoine Etablir une identité graphique et une charte signalétique pour valoriser les espaces de manière cohérente Faire connaître le Parc au public grâce à l'événementiel et aux loisirs Aménager et donner à voir dans le respect des sensibilités du territoire Favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti identitaire Mieux identifier, signaler et aménager les différents parcours de déplacement Communiquer largement sur les règles de respect et de civilité Prévenir les incivilités Développer les activités éducatives et pédagogiques Relayer les initiatives des acteurs locaux en matière de sensibilisation
Le Parc des Jalles, un territoire productif. Cultiver l'initiative économique locale pour renforcer son rayonnement Axe complémentaire de la politique agricole métropolitaine durable de Bordeaux Métropole et du programme d'actions multi-partenarial du PEANP des Jalles	Maintenir et valoriser l'activité agricole dans sa diversité Inciter les acteurs économiques à participer à la valorisation de leurs fonciers naturels et agricoles Impulser l'émergence de nouvelles activités en lien avec la qualité environnementale du territoire Diffuser la présence d'une nature de qualité sur les espaces urbains et économiques riverains du Parc Développer un écotourisme responsable valorisant le patrimoine naturel, paysager et agricole	
Le Parc des Jalles, un territoire écologique. Prendre soin de ce territoire pour un gain écologique global Axe complémentaire de la Stratégie Biodiver'Cité et de la Politique Haute Qualité de Vie de Bordeaux Métropole	Conserver la qualité et la diversité des milieux naturels Encadrer la pression foncière et d'usages sur les milieux naturels Sensibiliser sur l'état de la biodiversité	
Le Parc des Jalles, un territoire vivant à découvrir, convivial et respectueux du multi-usages qui s'y exerce	Instaurer une gouvernance coordonnée et concertée pour assurer le dialogue, le suivi et l'implication des acteurs dans la vie du projet Révéler l'identité partagée de ce parc naturel et agricole métropolitain Préserver et valoriser le patrimoine naturel, agricole, bâti et paysager Garantir un respect mutuel des différents acteurs et usagers Sensibiliser autour des enjeux écologiques et agricoles	

Tableau 44 : Dernière version du programme d'actions du Parc des Jalles (source : Bordeaux Métropole, janvier 2020)